

Observation n°395 du 13/04/2023

Monsieur,

Je suis contre ce projet de Doussay. En effet, l'avis de la MRAE, **rendu dans le cadre de la régularisation ordonnée par la CAA de BORDEAUX**, est très explicite sur les enjeux de biodiversité.

Les impacts résiduels restent **« suffisamment caractérisés »** après mesures de réduction. Cela s'explique par la zone d'implantation qui ne se prête pas à ce projet en raison de la grande diversité d'oiseaux patrimoniaux et de chiroptères, concrétisé d'ailleurs par la création de la ZNIEFF de Type 1 sur la zone du projet en 2021 (Donc ZNIEFF non identifiée ni prise en compte dans les études du promoteur).

Les éléments de l'étude d'impact, l'avis de la MRAE, l'avis de la LPO, le 3<sup>ème</sup> PNA Outarde confirment tous que cette zone n'est pas adaptée à un projet éolien.

**S'agissant l'avis de la MRAE qui conclut que le promoteur aurait dû rechercher une autre zone d'implantation en raison des forts enjeux de biodiversité, il doit être interprété comme ne jugeant pas crédibles les mesures d'évitement et de réduction.**

Pour ces raisons évidentes, je vous prie de donner une suite défavorable à ce vieux projet qui aurait dû être enterré depuis longtemps.

Merci

sam Joab

princay 86420